



Lien vers le règlement intérieur du TCA sur <http://www.tri-cote-damour.fr>

RENSEIGNEMENTS

NOM et Prénom :	Date de naissance :
Adresse complète :	
Profession :	Tél. mobile (ou fixe) :
@ Adresse e-mail :	N° Licence 2023 :
Sports d'origine :	
Permis de conduire : Numéro : Lieu : Date : .../.../...	

LICENCES SAISON 2023/2024

Merci de cocher la case correspondant à votre licence :

Licence TRI	160 €	☐	Licence Kidz	65 €	☐
Licence TRI Loisirs (1)	85 €	☐	Licence Kidz demi-tarif (2) (3)	50 €	☐
Licence ATHLÉ	100 €	☐	Licence TRI & ATHLÉ	210 €	☐

(1) Licence Tri loisirs : participation aux entraînements du T.C.A. hors natation en piscine (un pass' compétition est nécessaire pour s'inscrire à une épreuve officielle).

(2) Pour les licences Kidz : ajouter 10 € de location de tenue et un chèque de caution «tenue» de 50 €.

(3) Demi-tarif sur la part fédérale si les deux parents sont licenciés, sans limite de nombre

Merci de cocher la case correspondant à votre assurance :

☐	☐	☐	☐	☐
Formule 1	Formule 2	Formule 3	Licence Action	Licence 4-6 ans
2,45 €	4,61 €	187,82 €	4,29 €	0,81 €

Le détail des assurances est précisé lors de votre inscription sur le site de la FFTRI.

Le montant total à payer devra comprendre la licence + l'assurance selon vos options choisies ci-dessus.

Documents à fournir :

- Les documents fédéraux dûment remplis transmis par e-mail par la fédération.
- Un certificat médical selon le modèle fourni par la FFTRI (Dispo sur le site FFTRI)
- Une photo d'identité
- Un chèque à l'ordre du Triathlon Côte d'Amour ou confirmation de virement effectué sur la Banque Postale (FR86 2004 1010 1107 5873 9A03 221 / BIC : PSSTFRPPNTE) en précisant "Licence (Nom/Prénom)".

VIE DU CLUB

En signant cette adhésion, je m'engage à me conformer aux 6 articles suivants du règlement intérieur du T.C.A. dont j'ai pris connaissance en intégralité (cf. hyperlien en haut de cette page) et notamment à respecter mes obligations envers le club définies dans l'**Article 6 (rappelé ci-après)** :



Article 1 : L'esprit sportif

Article 3 : Sécurité au cours des entraînements

Article 5 : Investissement au sein du club

Article 2 : Utilisation des infrastructures mises à dispo.

Article 4 : Tenues du club

Article 6 : Adhésion et renouvellement d'adhésion



Lien vers le règlement intérieur du TCA sur <http://www.tri-cote-damour.fr>

Article 6 : Adhésion et renouvellement d'adhésion

Pour adhérer au *Triathlon Côte d'Amour* ou pour renouveler son adhésion, tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du club. Pour rappel, ce règlement lui définit certaines obligations : l'adhésion permet de profiter des possibilités offertes par le club : avantage sur le tarif des cartes piscines et des tenues, participation aux entraînements, aux stages et bien sûr aux épreuves au nom du Club. L'engagement de chacun avantage tous les membres investis au sein du club.

1. Il devra être bénévole sur les organisations majeures du club (Corrida de Noël, Triathlon de Mesquer et SwimRun du Pays Blanc) ;
2. Il devra se conformer à chaque point du règlement intérieur du *Triathlon Côte d'Amour* ;
3. Il s'efforcera de s'investir dans le club selon ses goûts ou ses compétences.

!!! SOYONS VIGILANTS !!!

Le Triathlon Côte d'Amour, comme la FFTRI, est particulièrement vigilant quant aux risques de violences qui peuvent être rencontrés dans le sport. Les encadrants sont sensibilisés aux gestes, mesures nécessaires pour éviter tous risques et réagir en cas d'alerte.

Chaque entraîneur, éducateur du club a pris connaissance et validé le comportement attendu de chacun :

Vestiaires/Douches :

Respecter la sphère privée et la pudeur de chacun. Douches, WC, vestiaires s'utilisent entre pairs. S'il n'y a qu'une douche et un vestiaire pour les jeunes et les encadrants, il faut les utiliser à tour de rôle, adultes et enfants jamais ensemble. Interdire les prises de vue, photo et vidéo.

Hébergements :

Loger séparément encadrants, sportifs, garçons et filles.
Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les chambres ou dans les bâtiments.
Ne jamais effectuer un entretien seul avec une ou un athlète.

Transports :

Eviter de véhiculer un pratiquant seul.
S'interdire tout contact et marque d'affection.

Félicitations et réconfort :

Bien différencier « accompagnement gestuel » et attouchement.
Les cadeaux et les confidences entre cadres et sportifs sont à éviter ainsi que tout geste et attitude ambiguë.
Montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tels que les mains, les épaules.
Conversations privées : s'assurer d'un accès visuel pour les personnes de l'extérieur.
Se questionner sur les limites entre « confiance » et « abus de confiance ». Interdire le bizutage.

➔ **NE JAMAIS S'ISOLER SEUL AVEC UN ENFANT**

SIGNATURE

A retourner **SIGNÉ** dès septembre à

M. Frédéric DOUNONT, vice-président du TCA

ou à apporter **en dernière limite le jour de l'assemblée générale**

Sans licence, vous ne pourrez pas accéder aux entraînements
car vous ne serez pas couverts par l'assurance fédérale.

Date :

Signature: